

PRUDENCE

ACTION DE CHASSE

EN FORÊT DOMANIALE DE MONTMORENCY

Par arrêté préfectoral, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées, des panneaux « CHASSE EN COURS » sont disposés en périphérie du secteur chassé.

CHASSE EN CONTINU de 9H à 17H30

du 9 novembre 2017 au 8 février 2018

En novembre : jeudis 9, 16, 23 et 30

En décembre : jeudis 7, 14 et 21

En janvier : jeudis 11, 18 et 25

En février : jeudis 1^{er} et 8